



# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°11 du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Christian BLAISE, Chantal JOUFLINEAU, Jacky LEPAGE, Mathieu FRÉMONT, Adrien JONCHERAY, Christophe BOIS, Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT.

**Excusés** : Olivier DERSOIR, Danièle GODET, Cédric RIVRON.

**Secrétaire de séance** : Sylvie BELLANGER

En préambule, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'octroi d'une aide financière à Mayotte.

## **APPROBATION DU PV DU 28 NOVEMBRE 2024**

Le conseil municipal, à onze voix pour et une abstention, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2024.

## **1. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2024-02 du 30 mai 2025,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016, modifié le 17 juin 2021 et le 21 avril 2022,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Vu la délibération n°2020-26 du 11 juin 2020, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, pour l'exercice du droit de préemption pour les biens situés hors de la zone UA,

Etant donné que le bien est situé en zone UB,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **RENONCER au droit de préemption** sur la parcelle située 2, place Jean Bruchet à La Selle-Craonnaise et cadastrée H 48, d'une superficie totale de 650 m<sup>2</sup> ;

## **2. POINT SUR L'ORGANISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES AU 6 JANVIER 2025**

Monsieur Jugé informe le conseil municipal de l'organisation des services périscolaires à compter du lundi 6 janvier 2025.

En ce qui concerne la restauration scolaire :

- l'arrêt de l'agent en charge de la cantine est renouvelé jusqu'au 10 janvier.
- Le contrat de la personne actuellement en intérim sera renouvelé jusqu'à cette date
- Suite au départ de Mme Lutellier, un contrat a été proposé à Mme BOSSUET pour une durée de 6 mois, pour 12 heures par semaines d'école.

En ce qui concerne l'accueil périscolaire :

- Dans le cadre de l'accord CAF, la commune doit avoir dans ses effectifs un agent titulaire du BAFD (qui était détenu par Mme Lutellier). Suite à son départ, il a été proposé à Mme Lorier de passer cette formation, ce qu'elle a accepté. Dans le cadre de celle-ci et pour pouvoir la valider elle a besoin d'une heure supplémentaire en accueil périscolaire. Le besoins étant là pour l'accueil du mardi soir, sa demande a été acceptée.

## **3. SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Selle-Craonnaise tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de La Selle-Craonnaise contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000€
- La Croix rouge  
98 rue Didot  
75694 PARIS Cedex 14

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de :**

- **APPROUVE le soutien à la population de Mayotte** en faisant un don d'un montant de 1 000€
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Maire** ou ses adjoints de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

### ➤ **Commission Espaces verts/Environnement :**

- Aire de jeux :
  - Les agents communaux vont enlever les barrières et mettre une des poubelles neuves qui reste à l'atelier.
  - Un 1<sup>er</sup> devis pour l'aménagement a été reçu de chez Chazé pour un montant de 5 388,00 €.
- Eglise : Il est demandé à l'agent en charge des espaces verts de passer une commande de plants pour réaménager les parterres de l'église.

### ➤ **Commission Voiries/Urbanisme/... :**

- Cessions des chemins : M. Métras, commissaire enquêteur, est venu en mairie le mardi 10 décembre pour faire un point sur la mise en place de l'enquête publique. Certains points vont être à revoir avec les demandeurs, notamment pour le recueil des avis favorables des propriétaires voisins pour les cessions de chemins. Cela peut potentiellement être un problème pour deux chemins sur les quatre.
- Suite à la réception d'un second courrier lui intimant de faire les travaux de taillage de sa haie, Monsieur Fortuni a fait parvenir un courrier réponse en mairie. Compte tenu de cette réponse, une demande de devis va être faite à l'Esat pour les travaux de taille et la facture lui sera transmise.
- L'entreprise Pigeon a été contactée pour la réparation du trottoir rue de l'Étang, au niveau du virage.

### ➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- RPIC La Selle-Niafles : La porte ouverte de l'école a eu lieu le samedi 7 décembre. Monsieur Guiard et Mme Lutellier étaient présents en tant que représentant du CIAS, afin d'échanger avec les parents.
- La réunion avec les agents du périscolaire est programmée au mardi 3 décembre 2024.
- Une demande d'achat de matériels a été faite, pour remplacer le matériel du CIAS.

### ➤ **Commission Affaires sociales**

- Distribution des colis : Les colis ont tous été distribués aux personnes qui en avaient fait la demande.
- Ressourcerie St Amadour : Un rendez-vous a eu lieu le vendredi 13 décembre afin de pouvoir définir le cadre de l'utilisation de la pièce théâtre de la salle Pauline D'Armaillé. Une convention d'utilisation va être rédigée entre la commune et Saint Amadour. Ils demandent également la possibilité de repeindre les meubles sur place. Pas d'opposition, si le parquet de la salle est bien protégé.
- Le Foyer Ponceau-Charmites est également venu visiter la salle Pauline d'Armaillé. Ils souhaitent bénéficier de la salle tous les jeudis pour des cours d'expressions corporelles.

### ➤ **Commission Bâtiments :**

- Ecoloise :
  - Un courrier a été transmis aux entreprises PIGEON et Lenoir, avec copies aux architectes, concernant les réserves encore en cour pour l'école (fuite dans les sols des EU suite à l'enlèvement de barre de fer, l'affaissement de la cour qui engendre un basculement d'une dalles, la montée en eau des toilettes des maternelles). Concernant la dalle, ils proposent de meuler l'escalier pour une mise à niveau. Mais cela rendra visible le béton. Les deux escaliers sont concernés. Il est à noter qu'il n'y a pas d'évolution au niveau du mouvement de la dalle.

- **Garderie :**
  - Les entreprises VDMOUEST et MCT sont en cours de coordination pour leur intervention.
  - le toilette a été posé dans le bâtiment de la garderie. Un second a été commandé pour le sanitaire adulte de l'école.
  - Il reste à mettre de la crédence dans la cuisine.
- L'Orion : Un devis a été reçu pour la peinture de l'entourage de scène pour un montant de 3 564,44 € HT, soit 3 920,89 €. Celui-ci a été validé.
- L'Église : Le devis a été reçu ce jour pour la peinture de la porte de l'Église pour un montant de 2 706,60 € HT, soit 2 977,26 € TTC. En attente de validation
- **Complexe sportif :**
  - le devis pour le remplacement de l'éclairage a été validé pour un montant de 4 661,95 € HT.
  - Des crochets ont été installés dans le local de rangement. Les associations du tennis de table et du foot peuvent à présent se coordonner pour l'aménagement de l'espace.
  - Le nettoyage de la grande salle est à revoir. Deux passages approfondis doivent être fait avant les tournois du tennis de table et du futsal.

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Les vœux du Maire le 11 janvier. Monsieur Veyrine a été recontacté afin d'avoir plus de renseignement sur sa prestation en close up. Celle-ci est prévue pour une durée de 2 heures. A voir si le format ne peut pas être raccourci. Il est proposé de modifier l'organisation des vœux en plaçant les gens à table ou sur des manges debout et de servir la galette pendant le spectacle.
- Bulletin municipal : une 1<sup>ère</sup> relecture est en cours. Le devis a été validé pour l'imprimeur.

➤ **Commission Finances**

Réunion à prévoir pour la préparation du budget 2025 en janvier.

➤ **Questions diverses**

- Proposition d'achat de l'ancienne école.

⇒ Proposition conseils municipaux suivants : 30/01/2025

⇒ Prochaine réunion Adjoint/Maire : 09/01/2025 et 23/01/2025

Fin de séance à 22h45

Joseph JUGÉ, Maire :

Sylvie BELLANGER, secrétaire de séance :